

Ce principe d'aménagement a été inclus dans la mesure 12-8 « construction d'aménagements favorisant le transit des bus reliant les gares ferroviaires et traversant les jonctions autoroutières de Nyon, Gland et Rolle » du projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Cette mesure fait partie de la liste de priorité A approuvée en 2015 pour un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40%. Pour obtenir ce cofinancement, la mesure devra être réalisée avant 2025.

Entre 2012 et 2018, un avant-projet d'aménagement du tronçon concerné a été élaboré en plusieurs phases d'étude conduites à la fois par la Région de Nyon et par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). La version finale de l'avant-projet de juillet 2018, tient compte de la mesure d'agglomération précitée, mais également des besoins liés aux développements actuels et futurs du secteur, notamment le PPA Fléchères Nord (propriété de la société Nemaco), le secteur Signy Sud, ainsi que des évolutions projetées de la jonction autoroutière de Nyon (adaptation pour la future troisième voie entre Genève et Nyon).

Lors de cette phase d'avant-projet, les analyses du trafic actuel ont permis d'identifier un point noir du réseau cantonal au droit du carrefour giratoire de Moulin Veillet. L'assainissement de ce point noir fait partie des objectifs de l'aménagement envisagé.

Le dossier d'avant-projet a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux entre fin 2016 et début 2017.

La suite des démarches d'étude permettra d'établir le projet d'ouvrage, puis de le soumettre à l'enquête publique pour obtenir les autorisations et d'effectuer l'appel d'offres des travaux afin d'établir un devis, sur la base de soumissions rentrées, permettant à chacun des partenaires de déposer une demande de crédit de réalisation.

Description du projet

Les aménagements projetés pour le projet de requalification de la RC 19 en vue de la création d'une voie réservée au bus dans le sens Gingins vers Nyon sont les suivants :

- Adaptation de la géométrie du carrefour giratoire des Fléchères par l'augmentation du diamètre extérieur à 40 m (actuellement 34 m), création d'une seconde voie dans l'anneau de circulation et sur les trois branches d'entrées principales du giratoire, soit l'axe de la route Blanche (RC 19) et la rue des Fléchères (route communale) ;
- Adaptation de la géométrie du carrefour giratoire de Moulin Veillet par l'augmentation du diamètre extérieur à 37 m (actuellement 26 m), création d'un *by-pass* pour le mouvement de tourner à droite en venant de Nyon direction secteur de l'Asse, ainsi que modification de la pastille centrale et de la branche principale côté Saint-Cergue afin de permettre le passage ultérieur du giratoire à deux voies dans l'anneau (réserve pour des besoins futurs) ;
- Intégration, dans chacun des deux giratoires, d'une branche supplémentaire pour assurer l'accessibilité aux terrains du site Fléchères Nord (selon principe d'accessibilité prévu par le PPA) ;
- Elargissement de la route Blanche (RC 19), entre les deux giratoires, afin de créer une voie dévolue aux transports publics dans le sens Gingins direction Nyon ;
- Création de nouveaux arrêts de bus pour desservir le site Fléchères Nord, un arrêt direction Nyon sur la route Blanche et un arrêt direction Gingins sur la route de Chiblins, tous les deux à proximité du giratoire Moulin Veillet ;
- Sécurisation des mouvements de tourner à gauche sur la Route Blanche, dans le sens Nyon direction Saint-Cergue, notamment pour l'accès à la station-service ;

- Création de trottoirs et traversées piétonnes sécurisées des routes afin de desservir l'ensemble du périmètre concerné et assurer la liaison avec les nouveaux arrêts de bus ;
- Réfection et complément de l'éclairage public pour assurer la sécurité des traversées piétonnes et l'éclairage des nouveaux arrêts de bus ;
- Réhabilitation des chaussées et renforcement, afin de répondre aux sollicitations du trafic (selon statistique 2015, environ 27'800 véhicules par jour) ;
- Remise en état des équipements de collecte et d'évacuation des eaux pluviales ;
- Déplacement de certains réseaux souterrains exploités par des tiers et qui sont situés dans l'emprise des élargissements prévus des deux giratoires.

Le périmètre concerné, y compris les deux giratoires, représente un linéaire d'une longueur d'environ 500 m.

Le plan ci-après illustre les aménagements projetés :



Objet de l'action proposée

Le présent préavis a pour but de solliciter la participation du Fonds régional affecté aux transports publics (Fonds TP) pour le financement de la part régionale aux coûts du mandat pour l'étude du projet d'ouvrage, l'obtention des autorisations et la mise en soumission des travaux, afin de présenter la demande de crédits pour la réalisation d'ici 2021.

Financement du Fonds TP

Principes généraux de répartition financière

Dans le cadre de l'étude d'avant-projet un chiffrage a été établi à $\pm 20\%$, le montant des aménagements projetés a été estimé à CHF 6,9 millions. Il est réparti entre les partenaires selon les règles fixées par la loi cantonale sur les routes (LRou, RSV 725.01) et les principes de participation du Fonds TP.

Le tableau ci-après résumé les principes qui découlent de la LRou et qui s'appliquent à cette répartition financière.

Localisation	Financement	
Routes communales	Communal, réalisation et entretien (LRou art. 7 et 20)	
Routes cantonales hors localité	Cantonal, réalisation et entretien (LRou art. 7 et 20)	
Carrefours	Au cas par cas, en fonction des routes aboutissant sur le carrefour, y compris nouvelle route (LRou art. 32), pour ce projet :	
	Giratoire Fléchères	2 branches cantonales (route Blanche) + 2 branches communales (rue des Fléchères et accès PPA Fléchères Nord),
	Giratoire Moulin Veillet	4 branches cantonales (route Blanche, route de Gingins, route de Chiblins) + 1 branche communale (accès PPA Fléchères Nord)
Trottoirs et quais d'arrêt de bus le long des routes cantonales hors localité	Communal, avec participation cantonale jusqu'à 50% pour réalisation, entretien communal (LRou art. 54)	
Éclairage public	Communal pour réalisation et entretien (LRou art. 21)	

Sur la base de ces principes, du chiffrage de l'avant-projet et des principes de participation du Fonds TP, la Région de Nyon subventionnera les parts communales.

Ainsi un principe de répartition a été défini et a fait l'objet d'une pré-convention de répartition financière signée en juillet 2019, soit : Grens (11,3%) et Signy-Avenex (14,78%), l'État de Vaud représenté par la DGMR (67,98%) et la Région de Nyon (5,94%).

Pour la réalisation, une nouvelle convention de répartition financière sera convenue à l'issue de la phase d'étude de projet d'ouvrage.

D'autre part, un cofinancement de la Confédération sera également sollicité à hauteur de 40% des coûts imputables, à travers la mesure 12-8 du projet d'agglomération 2 du Grand Genève.

Le montant de l'étude de projet a été déterminé sur la base du devis estimatif de l'avant-projet et s'élève à CHF 580'000 TTC.

La participation du Fonds TP

Le tableau ci-après synthétise les participations de chaque partenaire au mandat d'étude de projet, dont le montant a été établi sur la base d'une estimation fine du coût de l'étude d'avant-projet.

Etude de projet	CHF (TTC)	Répartition							
		DGMR		Signy-Avenex		Grens		Fonds TP	
Ingénieur civil	308'000	209'378.40	67,98%	45'522.40	14,78%	34'804.00	11,30%	18'295.20	5,94%
Autres mandataires	75'000	50'985.00	67,98%	11'085.00	14,78%	8475.00	11,30%	4455.00	5,94%
Frais de procédures	22'000	14'955.60	67,98%	3251.60	14,78%	2486.00	11,30%	1306.80	5,94%
Expertises de chaussée	27'000	18'354.60	67,98%	3990.60	14,78%	3051.00	11,30%	1603.80	5,94%
Expertises de canalisation	22'000	14'955.60	67,98%	3251.60	14,78%	2486.00	11,30%	1306.80	5,94%
Autres expertises	16'000	10'876.80	67,98%	2364.80	14,78%	1808.00	11,30%	950.40	5,94%
Frais divers (publications, avis)	43'000	29'231.40	67,98%	6355.40	14,78%	4859.00	11,30%	2554.20	5,94%
Réserves 10%	52'000	35'349.60	67,98%	7685.60	14,78%	5876.00	11,30%	3088.80	5,94%
Arrondi (+/- 1000)	15'000	10'913.00	67,98%	1493.00	14,78%	1155.00	11,30%	1439.00	5,94%
TOTAL	580'000	395'000.00	67,98%	85'000.00	14,78%	65'000.00	11,30%	35'000.00	5,94%

Selon la pratique cantonale, les montants inscrits en réserves représentent 10% des coûts de l'étude de projet. A ce stade, la DGMR souhaite garder une certaine sécurité afin d'avoir une marge suffisante en cas de surprise lors des expertises de terrain (ex. : site archéologique, sondage supplémentaire, etc.)

La participation du Fonds TP est équivalente à 5,94% du montant total, et pour un montant maximum de CHF 35'000 TTC. Si la réserve n'est pas dépensée, les montants des partenaires seront revus à la baisse.

Les participations communales et cantonale ont d'ores et déjà été validées.

Calendrier

4 ^e trimestre 2019	Validation des crédits d'études et lancement d'un appel d'offres ouvert
1 ^{er} trimestre 2020	Analyse des offres, adjudication et signature du contrat
2 ^e et 3 ^e trimestre 2020	Étude de projet d'ouvrage
Fin 2020	Mise à l'enquête publique
Fin 2020 à début 2021	Appel d'offres des travaux
2021	Recherche des crédits de réalisation et procédure de recherche de la subvention fédérale (projet d'agglomération 2 du Grand Genève, mesure 12-8)
1 ^{er} trimestre 2022	Projet d'exécution
3 ^e trimestre 2022 à fin 2024	Réalisation des travaux

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Une avancée dans la réalisation des mesures d'aménagement de priorisation des bus inscrites au programme TP et au projet d'agglomération 2 du Grand Genève.
Bénéfices pour les communes	Une requalification de la RC19 en faveur des TP et du futur développement du PPA Fléchères Nord.
Bénéfices pour les habitants	Des bus dans les temps de parcours sont fiabilisés et les correspondances en gare de Nyon tenues.

Récapitulatif des préavis du Fonds TP

La détermination des 51 communes partenaires pour le Fonds TP s'élève à CHF 13'911'560.

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (p. ex. VD) Infrastructures	Participation des tiers (p. ex. VD) Expérimentations	Communes territoriales	Fonds TP Région de Nyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	0	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	0	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012	4'177'000	0	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	0	383'920	52'635
Préavis 30-2013	660'000	0	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014	3'493'200	0	3'140'200	0	353'000
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	0	777'616	494'500
Préavis 52-2015 y. c. amendement	4'452'000	0	3'246'200	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	0	472'025	315'200
Préavis 66-2016	4'027'860	0	3'408'444	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	0	163'000	72'000
Préavis 10-2017	529'000	0	0	359'500	169'500
Préavis 13-2017	480'000	230'000	0	60'000	190'000
Préavis 15-2017	3'986'444	0	3'478'444	388'000	120'000
Préavis 41-2019	81'923.77	0	0	0	81'924
Préavis 42-2019	144'000	0	0	36'000	108'000
Préavis 46-2019	509'880	0	245'880	197'000	67'000
Préavis 47-2019	701'000	245'000	0	126'000	330'000
Préavis 53-2020	580'000	395'000	0	150'000	35'000
Cumul engagements	53'963'763	10'700'225	16'325'288	14'486'311	11'961'059
	100%	20%	30%	27%	22%

A ce jour, l'état d'engagement du Fonds TP est donc de 85,98%.

Conclusion

Cette mesure est inscrite depuis 2011 dans le programme régional de réorganisation des transports publics et 2012 dans le projet d'agglomération 2 du Grand Genève. La phase d'étude de projet d'ouvrage est une étape nécessaire en vue du réaménagement de la Route Blanche sur le tronçon entre Fléchères et le giratoire Moulin Veillet et la création d'une voie réservée au bus. La contribution de CHF 35'000 du Fonds TP affecté est nécessaire.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 53-2020-TP relatif à une demande de crédit de CHF 35'000,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit maximum de CHF 35'000 pour la participation régionale à l'étude de projet du réaménagement de route cantonale RC 19 entre Signy-Avenex et Grens, sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet,
- d'imputer le montant total de CHF 35'000 sur le Fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 26 février 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Olivier Haener
Secrétaire